

# Pont-de-Beauvoisin

Marie-Laure Legay

Cette localité était située entre la Savoie et le Dauphiné, territoires séparés par la rivière du Guiers. Le bureau douanier de ce village appartenait à une ligne de contrôle qui comprenait du Nord au Sud : Challonges, Seyssel, Belley ; et plus à l'Est : Pontcharra, Chapareillan, La Chapelle du Bard. Placé sur la route de Chambéry à Lyon, le Pont-de-Beauvoisin voyait passer quantités de marchandises tirées de l'étranger, et notamment de la Savoie. Voici la liste pour l'année 1725-1726 des denrées issues des états sardes (valeur en livre poids) et enregistrées au Pont-de-Beauvoisin : Bruyères (150 livres poids), boutons (175), bois travaillés (1320), Chandelles (100), chocolat (70), chocolat et sorbet (190), cornes (1200), cuivre (15), cuivre laiton (85), cuirs (4 pièces), cuirs en poil (100 livres poids), chairs salées (500), chairs et poissons (157), cristaux ouvrés (9), chapeaux (80), dentelles (60), dentelles du Puy (59), drogueries 200 + 1153 de toutes sortes à 5 livres 2 s le q et à 3 livres 11 sous le q), eaux de liqueurs (125), eaux de vie (2139), étoffes de soie (5125), fer (825), fer en gros (3305), fromages (3305), fromages et beurre (24 731), faïence (77), fruits frais (8597), fruits secs (3780), fruits communs (50), graines de jardin (1589), mercerie (10), mercerie ordinaire (392), noix (3225), ouvrages de soie (14), pierres à aiguiser (745), poix blanche (125), peaux de moutons (18 peaux), pelleteries (306 livres), quincailleries (2310 livres), riz (95 556 livres), sucres et confitures (881), toiles (321), tableaux (8), terrailles communes (1 200 livres), vins et vinaigre (16 barreaux), vernis de terre (450 livres), viande de pâtre (150). Les droits levés sur ces marchandises montèrent cette année-là à 2 046 livres et 4 sous. Les habitants tiraient profit de cette situation frontalière en faisant des magasins frauduleux de toutes sortes de marchandises, notamment celles arrivées du Levant ou des colonies comme les toiles peintes et imprimées. L'endroit était donc une plaque tournante de la contrebande. Le nombre de contrebandiers en activité frôlait la centaine en permanence. La mise en place d'une brigade de la maréchaussée et d'un corps de gardes de la Ferme générale, côté français, ne diminua guère les trafics tant ils étaient tolérés par la cour de Turin, côté Savoie. En 1777, Louis XVI fit donc interdire tout entrepôt et établit un bureau d'enregistrement des acquits de paiement pour toutes les marchandises d'origine étrangère ou en transit dans le bourg, en prenant modèle sur les mesures adoptées pour Aix-en-Provence en 1751.

## Références scientifiques

### Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AD Isère, 2C 635 : Etat des marchandises venues des Etats du Roy de Sardaigne pendant la sixième année du bail de Bourgois (1725-1726)
- AD Isère, 2C 635 : Etat des marchandises venues des Etats du Roy de Sardaigne pendant la sixième année du bail de Bourgois (1725-1726)

### Bibliographie scientifique:

- Pierre-Joseph de Bourcet, Mémoire sur les frontières de Savöye du côté du Guiers et Pont de Beauvoisin , 1752

### Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Pont de Beauvoisin* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/127>